
CHAPITRE III.

II. LOI DU TRAVAIL.

But et obligation du travail. — Limite du travail. — Repos.

320 — La nécessité du travail est-elle une loi de nature ?

« Oui, et la civilisation t'oblige à plus de travail. »

— Pourquoi la nature pourvoit-elle d'elle-même à tous les besoins des animaux ?

« Tout travaille dans la nature ; les animaux travaillent comme toi. »

L'homme ne doit sa nourriture, sa sécurité et son bien-être qu'à son tra-

vail et à son activité. A celui qui est trop faible de corps, Dieu a donné l'intelligence pour y suppléer.

321 — Pourquoi le travail est-il imposé à l'homme ?

« C'est une conséquence de la grossièreté de sa nature corporelle. C'est une expiation, et en même temps un moyen de perfectionner son intelligence. Sans le travail l'homme resterait dans l'enfance de l'intelligence. »

— Dans les mondes plus perfectionnés, l'homme est-il soumis à la même nécessité du travail ?

« Non, parce qu'il n'a pas les mêmes besoins ; mais ne crois pas pour cela qu'il soit inactif et inutile. »

322 — Ne doit-on entendre par le travail que les occupations matérielles ?

« Non ; l'esprit travaille comme le corps. Toute occupation utile est un travail. »

323 — N'y a-t-il pas des hommes qui sont dans l'impuissance de travailler et dont l'existence est inutile ?

« Dieu est juste ; il ne condamne que celui dont l'existence est volontairement inutile ; car celui-là vit aux dépens du travail des autres. Il veut que chacun se rende utile selon ses facultés. »

324 — L'homme qui possède des biens suffisants pour assurer son existence est-il affranchi de la loi du travail ?

« Non, car il a plus de moyens de se rendre utile. »

— Pourquoi Dieu favorise-t-il des dons de la fortune certains hommes qui ne semblent pas l'avoir mérité ?

« C'est une faveur aux yeux de ceux qui ne voient que le présent ; mais sache-le bien, la fortune est une épreuve aussi grande que la misère, et souvent plus dangereuse. »

Si l'homme à qui Dieu a départi des biens suffisants pour assurer son existence, n'est pas contraint de se nourrir à la sueur de son front, l'obligation d'être utile à ses semblables est d'autant plus grande pour lui que la part qui lui est faite d'avance lui donne plus de loisirs pour faire le bien.

325 — Le repos étant un besoin après le travail, n'est-il pas une loi de nature ?

« Oui, et il est aussi nécessaire afin de laisser un peu plus de liberté à l'intelligence pour s'élever au-dessus de la matière. »

— Quelle est la limite du travail ?

« La limite des forces ; du reste Dieu laisse l'homme libre. »

326 — Que penser de ceux qui abusent de leur autorité pour imposer à leurs inférieurs un excès de travail ?

« C'est une des plus mauvaises actions. »

Tout homme qui a le pouvoir de commander est responsable de l'excès de travail qu'il impose à ses inférieurs, car il transgresse la loi de Dieu.

327 — L'homme a-t-il droit au repos dans sa vieillesse ?

« Oui, il n'est obligé que selon ses forces. »

— Mais quelle ressource a le vieillard qui a besoin de travailler pour vivre, et qui ne le peut pas ?

« Le fort doit travailler pour le faible : c'est la loi de charité. »

— La loi de nature impose-t-elle aux enfants l'obligation de travailler pour leurs parents ?

« Oui, comme les parents pour leurs enfants, et c'est ce qui est méconnu dans votre société actuelle. »

Ce n'est pas sans motif que Dieu a fait de l'amour filial et de l'amour paternel un sentiment de nature ; c'est afin que, par cette affection réciproque, les membres d'une même famille fussent portés à s'entraider mutuellement.